

Stratégie "urgente et efficace" pour contrer les constructions non réglementaires à Casablanca

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-01-2009 23:45:10

Les participants à la réunion consacrée à la lutte contre les constructions non réglementaires dans la capitale économique ont souligné, vendredi à Casablanca, la nécessité d'une stratégie "urgente et efficace" pour lutter contre ce phénomène.

Lors de cette réunion, présidée par le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa et tenue en présence de MM. Abdelouahed Radi, ministre de la Justice et Taoufiq Hejjira, ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'Espace, l'accent a été mis sur l'adoption des mesures répressives contre les contrevenants, tout en développant une offre attractive en lots de terrains et en logements garantissant aux citoyens des habitats décents et assurant leur santé et leur sécurité.

Parmi les mesures qui constitueront la feuille de route de lutte contre ce fléau figurent le renforcement des contrôles par la constitution d'équipes de vigilance au niveau de chaque préfecture et de les doter des moyens humains qualifiés à même de leur permettre d'accomplir leur mission avec efficacité.

Outre l'avortement de toute tentative de création de lotissements clandestins et l'opposition, par la destruction, à toute construction non réglementaire les participants ont également souligné la nécessité de prendre les mesures disciplinaires adéquates à l'encontre de toute personne impliquée, de près ou de loin, dans les infractions à la législation urbanistique, d'activer et d'accélérer les poursuites judiciaires contre des contrevenants.

L'Agence urbaine de Casablanca est appelée à accélérer le processus d'élaboration des plans d'aménagement de la région, indique la feuille de route qui met l'accent sur la multiplication de l'offre en logements et l'encouragement des promoteurs à investir dans le logement social.

Une commission de suivi, présidée par le gouverneur de chacune des préfectures de la wilaya devra tenir des réunions hebdomadaires pour évaluer la mise en œuvre de ces recommandations.

Ouvrant les travaux de cette rencontre M. Benmoussa avait rappelé l'intérêt accordé par SM le Roi à la ville de Casablanca et ses habitants et son développement économique, social et urbanistique.

M. Benmoussa qui a rappelé les efforts entrepris pour promouvoir la métropole économique du Royaume a indiqué qu'une enveloppe de 20 milliards de DH sera consacrée à hisser la ville au niveau des standards internationaux.

Le développement de Casablanca se trouve perturbé par certains phénomènes dont les constructions clandestines "qui se développent d'année en année" a-t-il indiqué, rappelant que le pays dispose d'un arsenal juridique à même de permettre aux autorités de faire face par les moyens légaux à ce fléau qui porte préjudice à l'urbanisation harmonieuse de la ville et met en danger la

santé et la sécurité des citoyens.

M. Abdelhouhed Radi avait rappelé, quant à lui, que le nombre d'affaires traitées par la justice concernant les constructions clandestines est passé de 15.000 cas en 2004 à 22.000 en 2007.

Un dossier sur cinq concerne Casablanca, a-t-il précisé, ajoutant que le tribunal de première instance de la ville a rendu 1.900 jugements dont 1.332 portent sur la destruction des constructions bâties illégalement.

Pour faire face à ce phénomène en croissance du fait de l'exode rural et de l'urbanisation, la conjugaison des efforts de tous est plus que nécessaire, a poursuivi M. Radi, appelant à accompagner les mesures répressives par des mises en demeure et des campagnes de sensibilisation des citoyens aux dangers des habitations non réglementaires.

Pour M. Taoufiq Hejira, le phénomène sape les efforts déployés par l'Etat en matière de promotion de l'habitat et particulièrement le logement social rappelant au passage que depuis l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI, plus de 370 projets pour une enveloppe de plus de 60 milliards de DH ont été lancés.

Plus de 1,5 milliard de DH a été réservé à la lutte contre l'habitat clandestin, a-t-il rappelé, notant au passage que le phénomène est lié à la fois à la pauvreté et à la spéculation.

M. Hejira a, en outre, fait état des autres actions entreprises dans le secteur comme l'injection de terrains du domaine public pour la promotion du logement social, la création d'établissements spécialisés (Al Omrane), les prêts accordés par le FOGARIM (plus de 43.500 dossiers qui ont bénéficié de prêts d'un montant de 6,3 milliards de DH) sans oublier le lancement de construction de logements à 140.000 DH.

Un effort particulier est accordé à la ville de Casablanca qui compte 10 pc de la population totale et dont les habitants passeront de 3 millions de personnes actuellement à 4,3 millions en 2020 a-t-il dit, ajoutant qu'un plan ambitieux a été préparé pour Casablanca notamment pour l'éradication des bidonvilles pour laquelle a été mobilisée une enveloppe de 8 milliards DH dont 3 servis par l'Etat.

Près de la moitié des projets arrêtés dans ce domaine sont en cours d'exécution, a-t-il fait savoir, rappelant que près de 300 hectares ont été dédiés à l'urbanisation dont 35 pc à l'habitat à bas prix.

Pour conforter ces efforts, l'action doit porter sur la lutte contre les constructions non réglementaires, combat ou répression et sensibilisation doivent être les maîtres mots, a-t-il dit.

Auparavant le wali du grand Casablanca M. Mohamed Kabbaj avait fait un exposé sur l'évolution du phénomène des constructions non réglementaires, celles destinées à l'habitat ou celles abritant une activité économique non autorisée, rappelant qu'en décembre dernier 307 constructions et 25 dépôts avaient été détruits à Douar Lahraouyine.

Durant l'année 2008 ce sont près de 1.500 habitations non autorisées qui ont été détruites, devait révéler pour sa part M. Mohamed Fassi Fihri, Inspecteur général de l'administration territoriale au ministère de l'Intérieur, ajoutant qu'en parallèle nombre de mesures disciplinaires avaient été prises à l'encontre des contrevenants.

Ont également pris part à cette rencontre MM. Saad Hassar, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Cherki Drais, Directeur général de la sûreté nationale, Housni Benslimane, général de corps d'armée, commandant de la Gendarmerie Royale, Hamidou Laânigri, général de division, Inspecteur général des Forces auxiliaires, les gouverneurs des préfectures des arrondissements du Grand Casablanca, les présidents des corps élus, les membres de la magistrature ainsi que plusieurs autres responsables des services publics et privés.

MAP